



VILLE DE DORDIVES

D E P A R T E M E N T d u L O I R E T

ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS - CANTON DE COURTENAY

PLAN CANICULE 2017

Le plan canicule est reconduit durant l'été 2017 par le Ministère de la santé. Aux termes de la loi du décret instituant le rôle de chacun, le maire doit constituer un registre nominatif des personnes âgées et des personnes handicapées dans sa commune.

Ce registre a pour finalité d'organiser en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence un contact périodique avec les personnes inscrites. Il sera communiqué au Préfet du Loiret qui transmettra tout ou partie des données aux organismes chargés de l'organisation des interventions à domicile afin d'apporter les conseils et l'assistance nécessaires. Le registre a un caractère confidentiel et ne pourra être consulté que par les Services de la Préfecture.

Les personnes concernées par le registre nominatif sont :

- ✓ Les personnes âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile,
- ✓ Les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptées au travail résident à leur domicile,
- ✓ Les personnes adultes handicapées bénéficiant de l'AAH, de l'ACPT, d'une carte d'invalidité, d'une pension d'invalidité ou reconnues travailleur handicapé.

Vous pouvez vous inscrire à l'aide du formulaire ci-dessous, **AVANT LE 15 JUILLET** et pourrez rectifier les informations, ainsi que vous faire radier du registre à tout moment.

FORMULAIRE A RETOURNER AU CCAS – MAIRIE DE DORDIVES

(au plus tard le 15 juillet)

PLAN CANICULE 2017

NOM : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ Adresse : _____

Qualité : Personne âgée de 65 ans et plus
 Personne âgée de 60 ans et plus reconnue inapte au travail
 Personne adulte handicapée

Coordonnées du service intervenant à domicile : _____

Personne à prévenir en cas d'urgence : _____

n° tél : _____